

SNAP
**PROCHE,
 ACTIF,
 humain !**



CSE
Ile de France

VOS ÉLUES CSE TITULAIRES

Aline GAVATZ

aline.gavatz@pole-emploi.fr

Carmen MOLINO -
GUERRERO

carmen.molino@pole-emploi.fr

VOS ÉLUS CSE SUPPLÉANTS

Manuela SOUSA MATOS

manuela.sousa-matos@pole-emploi.fr

Mikaël FOURRÉ

mickael.fourre@pole-emploi.fr

VOTRE DÉLÉGUÉE REGIONALE

Marie-Renée GRACIEUX

marie.gracieux@pole-emploi.fr

VOTRE RESPONSABLE DE SECTION

Mariama BLANCHOT

mariama.blanchot@pole-emploi.fr

VOS DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX ADJOINTS

Marilyne BONNIER

marilyne.bonnier@pole-emploi.fr

Aline GAVATZ

aline.gavatz@pole-emploi.fr

Grégory PICARD

gregory.picard@pole-emploi.fr

Pour nous écrire,
cliquez **ICI**

CSE ordinaire du 25 et 26 janvier 2024

Sujets traités dans la présente communication

1. Interventions préalables SNAP IDF
2. Echanges sur la campagne de télétravail
3. Point d'information France Travail



D'autres points étaient également à l'ordre du jour des CSE de fin décembre et janvier :

❖ Désignation des Représentants de Proximité

5 RP SNAP ont été désignés. Nous vous les présenterons dans une prochaine communication spécifique.

- ❖ Point trimestriel RH
- ❖ Présentation de la poursuite du dispositif Equip'emploi
- ❖ Projet de relogement de la DT 95
- ❖ Relogement de l'agence de Torcy
- ❖ Création d'une équipe entreprise au MIN de Rungis

Ces sujets seront traités dans des communications à venir (CSE février, communications thématiques...)

- ❖ Evolution du processus de recrutement externe
- ❖ Office 365 : Généralisation de la migration des fichiers

Ces sujets ne feront pas l'objet d'une communication spécifique IdF. Vous pouvez vous référer à nos communications nationales (en lien ci-dessus) ou contacter vos élus CSE SNAP IDF pour de plus amples informations.

Bonne lecture !

Prochain CSE ordinaire : le 29 février 2024



CSE ordinaire 25 et 26 janvier 2024

Page 2 / 6

CSE

Ile de France

1 - Interventions préalables du SNAP

- Alerte sur l'état des locaux de l'agence Paris Diderot

Plusieurs FDS récentes, nombreux dysfonctionnements : portes et fenêtres qui ferment mal... Les demandes C'ZAM de l'agence ne suffisent visiblement pas pour les interventions. Chaque hiver, il y fait froid, aussi bien à l'accueil que dans les bureaux. D'après les témoignages de collègues sur ce site depuis plusieurs années, cela fait plusieurs hivers que cela dure. Nos représentants locaux, élu CSE et RP, originaires de l'agence concernée, seront le lien privilégié avec les agents et rendrons compte lors d'un prochain compte-rendu de réunion trimestrielle des RP du territoire.

- Questions sur le matériel adapté aux pathologies des agents

Un agent non-TH peut-il avoir, sur prescription médicale, du matériel adapté ? (siège, écran particulier, souris ergonomique, etc....) ; un agent qui a un siège particulier en agence (nous supposons qu'il s'agit d'une prescription médicale) peut-il demander un siège similaire pour son télétravail ? La réponse est-elle différente selon qu'il est ou non TH ?

Sans réponse de la DR, nous la relancerons par écrit et vous tiendrons informés.

- **Demande qu'un point sur les questions relatives à la parentalité** (les entretiens de départ en congé, de retour de congé, la prime naissance par la mutuelle, l'aide CESU, l'absence de crèche d'entreprise ou de places réservées par l'employeur) soit mis à l'ODJ d'un prochain CSE.

SNAP L'avis du SNAP

Les questions relatives à la parentalité souffrent d'un décalage entre les attentes du personnel et la réalité RH de l'institution. Pourtant, la prise en compte du contexte familial peut alléger le stress de nos collègues. Le fait que les collègues chargés de famille aient l'assurance que leurs enfants puissent être gardés à moindre frais permet d'être plus serein dans une période où il n'est déjà pas évident de trouver un mode de garde en IdF.

A cela, on peut ajouter d'autres questions, comme l'évolution de carrière des mères de familles, souvent ralentie, ou comme le congé paternité qui n'est pas encore forcément totalement entré dans les mœurs.



Le SNAP IDF reviendra sur les mesures existantes ou mises en place, et ne manquera pas de communiquer sur ces sujets, lorsqu'ils auront été abordés au CSE .

2 - Echanges sur la campagne de télétravail

La campagne télétravail, qui se terminait le 26 janvier, a donné lieu à des échanges nourris entre la Direction et les élus.

Questions SNAP IDF

La DR a-t-elle décidé de "réduire la voileure" ? C'est-à-dire, que les agents aient plutôt 1 jour de télétravail que 2 ? Quelle consigne a été donnée aux ELD ? Il se dit que des instructions venant de la DR indiqueraient qu'il ne faudrait plus accepter qu'une seule journée de télétravail, fixe, et que les jours volants ne pourraient plus être mobilisés qu'à l'initiative de l'ELD, en cas de manque de place sur site.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP

SYNDICAT SNAP

Région Ile de France

✉ syndicat.snap-idf@pole-emploi.fr 🌐 www.snap-francetravail.fr

Je clique, je scanne, j'adhère !





CSE ordinaire 25 et 26 janvier 2024

Page 3 / 6

CSE Ile de France

Par ailleurs, le SNAP IDF rappelle à la DR que les agents doivent pouvoir exprimer librement leur demande réelle sur l'outil, et que les ELD n'ont pas à leur demander de la modifier, ni à leur imposer une modalité ou un nombre de jours.

Principaux éléments d'expression des élus des différentes organisations syndicales :

- Le télétravail est favorable aux enjeux écologiques et représente un facteur de performance.
- Les agents publics ont droit jusqu'à 3 jours de télétravail. Cette spécificité n'est jamais prise en compte.
- Il y a confusion, lors de la campagne télétravail, avec le télétravail TH.
- Mise en évidence de l'incohérence entre réduction du télétravail d'un coté, et politique de réduction des surfaces immobilières de l'autre.
- Il y a détournement de l'accord télétravail signé par les OS.
- Rappel de l'intérêt du télétravail au regard des coûts de déplacement et de la qualité de vie au travail pour le personnel.
- Rappel de la possibilité et des modalités de recours des agents publics en cas de refus.
- Enfin, on remarque que, le manager étant décideur, le télétravail est parfois utilisé pour récompenser ou sanctionner les agents.

Réponses de la Direction

La Direction a affirmé qu'il n'y avait pas de consignes aux ELD. Le télétravail est bien un outil de management. Accorder le télétravail est un acte managérial, ce n'est pas une récompense ou une sanction. La décision est individuelle et ne concerne pas un collectif ou une dominante.

Les demandes se font via SIRHUS, qui est le seul outil pour faire ses souhaits, pendant la campagne de télétravail.

La Direction dit respecter les accords. Elle indique aux élus et a précisé aux ELD qu'il n'y a pas de droit acquis au télétravail, ni de droits acquis à un jour particulier de télétravail. Le nombre de jours prévus dans l'accord, comme dans le décret, est un maximum.

La priorité pour France Travail est la délivrance d'un service aux usagers. D'autres considérations comme le coût de déplacement des agents ne peuvent être prises en compte. Toutes les activités en agence n'ont pas les mêmes contraintes, et la capacité de l'agent à être autonome en télétravail doit également être considérée.

« Nous allons faire partir un mail dès maintenant vers les ELD sur le sujet du télétravail et sur les différences entre le télétravail (lié à la campagne actuelle) et le télétravail TH. Nous allons regarder ce qui est rattrapable au niveau des ELD sur la formulation des demandes ».

SNAP Cette annonce d'un ultime rattrapage, exprimée le dernier jour de la campagne, nous a paru bien dérisoire.

Télétravail en période olympique :

Il est vraisemblable que sur certains sites (Paris Ney, Saint-Ouen, Saint-Denis...) il y aura plus de télétravail qu'à l'ordinaire. « Ce sera du télétravail exceptionnel qui ne se substituera pas au télétravail des agents ».

En conclusion, la DR réaffirme le droit des agents à faire des recours. Les voies de recours, privé ou public, sont utilisées chaque année. L'année dernière, environ 100 recours ont été comptabilisés pour des agents de droit privé et 28 pour des agents de droit public.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP

SYNDICAT SNAP

Région Ile de France

✉ syndicat.snap-idf@pole-emploi.fr www.snap-francetravail.fr

Je clique, je scanne, j'adhère !





CSE ordinaire 25 et 26 janvier 2024

Page 4 / 6

CSE

Ile de France

La campagne s'est achevée le 26 janvier. Les managers avaient jusqu'au 9 février pour prendre une décision.



Recours : La date limite est le 15 mars.



Attention, la page Intranet dédiée (en lien [ICI](#)) n'est plus à jour !

- o La transmission de la demande de recours pour les agents de statut public, reste la Bal fonctionnelle de la Commission Consultative Paritaire Locale Unique (CCPLU) : [*IDF Recours CCPLU](#).
- o En revanche, pour les agents de statut privé, [la demande de recours doit être transmise via C'ZAM](#) (et non plus par la Bal fonctionnelle : [*IDF TELETRAVAIL/TRAVAIL DE PROXIMITE](#))
Choisir n'importe quel motif dans la liste, et précisez "[Recours campagne télétravail](#)" en objet de la demande C'ZAM.

3 - Point d'information France Travail

Voici quelques éléments, en vrac, issus du CSE de décembre sur le même sujet.

L'opérateur unique France Travail remplace Pôle emploi : pas de changement de statut juridique, il s'agit d'un établissement public aux compétences nationales. Article L5312-1 du code du Travail : « L'opérateur France Travail est une institution nationale publique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ».

CRE : on travaille aujourd'hui plutôt dans une modalité « gestion de liste ». L'objectif est d'aller davantage vers le contrôle de recherche d'emploi. Ceci inclut l'examen global de la situation du DE et l'appréciation des démarches positives de recherches d'emploi.

Le pouvoir de sanction du président du Conseil Départemental est différent de celui de France Travail. Chaque opérateur applique ses propres sanctions.

Inscription pour tous les ARSA ainsi que les ayants droits, qui auront également une orientation. Un contrat d'engagement pour tous avec partage des informations entre les opérateurs.

France Travail offrira une base de SI commun. Cependant, ce SI « plateforme » ne donnera pas une ouverture pleine à tous les opérateurs. Ce sera une ouverture « raisonnée » aux éléments qui doivent être communiqués pour la mission de l'opérateur.

Exemple : pas d'information GDD pour les agents du Conseil Départemental qui suivent les ARSA. Les développements informatiques se font sous le contrôle de la CNIL et avec respect du RGPD.

Rappel sur l'expérimentation France Travail en IdF : ces expérimentations sont nationales et ont eu pour objet de tester dès 2023 des dispositions concernant les BRSA et figurant dans le projet de Loi Plein Emploi. Démarrage de l'expérimentation juillet 2023, fin en 2024.

En France, 18 territoires d'expérimentation ont été identifiés dont 1 en IdF : les Yvelines (78) sur l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui implique les agences de Plaisir, Guyancourt et Trappes. Sur ce territoire sont concernés 4 800 BRSA soumis aux droits et devoirs.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP

SYNDICAT SNAP

Région Ile de France

✉ syndicat.snap-idf@pole-emploi.fr 🌐 www.snap-francetravail.fr

Je clique, je scanne, j'adhère !





CSE ordinaire 25 et 26 janvier 2024

Page 5 / 6



L'expérimentation vise en premier lieu à offrir un accompagnement pour tous : 60% des BRSA ne sont actuellement pas accompagnés. Un certain nombre ne sont d'ailleurs pas inscrits à France Travail. Cet accompagnement se veut personnalisé, intensif, commun et partagé. L'expérimentation prévoit également une plus forte mobilisation des entreprises par France Travail. Ces entreprises contactées seront invitées à participer à la construction d'un parcours vers l'emploi.

L'expérimentation a démarré sur « le flux », avec les nouveaux allocataires RSA, y compris ceux qui ne sont pas DE. La « reprise de stock » s'est faite dans un second temps à partir d'octobre 2023.

En savoir plus sur le dossier France Travail ? Rendez-vous sur ce [lien](#)

Concernant les expérimentations BRSA, la Direction a rappelé la volonté de l'institution d'étendre ces expérimentations : une quarantaine de territoires se sont portés volontaires.

Il pourrait y avoir un territoire supplémentaire en IdF. Les réponses quant aux territoires désignés pour le « déploiement anticipé » (on ne parle déjà plus d'expérimentation) seront communiquées prochainement.

Sur les évolutions attendues de l'offre de service, le Directeur Général a annoncé que nous pourrions avoir une convention tripartite à la fin du 1^{er} trimestre 2024.

De nouveaux outils sont en cours de test dans le cadre de l'expérimentation. Ils seront amenés à évoluer et conduiront à des changements dans notre système d'information. Exemple : le diagnostic socioprofessionnel rénové est actuellement expérimenté par les conseillers du Conseil Départemental et de France Travail, sur le territoire d'expérimentation des Yvelines (78). En 2024, cet outil sera testé par CAP Emploi et les missions locales.

SNAP Questions du SNAP :

Vous nous avez décliné les missions complémentaires de France Travail. Certaines sont inédites, comme "développer une expertise sur l'évolution des emplois" ou "lutter contre le non-recours aux aides et allocations". Justifieront-elles la création d'équipes ou de services au niveau régional ?

Est-ce que ce sera l'occasion d'une évolution de l'organigramme ?

Des embauches sont-elles prévues dans les structures pour faire face à ces nouvelles missions ?

Nous avons compris la différence entre la notion d'ARSA (allocataire RSA), qui est la personne identifiée par la CAF, et de BRSA (bénéficiaire RSA), qui inclut l'allocataire et ses ayants droit. Concernant les bénéficiaires RSA il n'est pas fait mention dans le dossier présenté des enfants majeurs sans emploi, non étudiants, de l'allocataire. Ce public sera-t-il concerné à terme ?

L'identité graphique va progressivement être déployée dès janvier. Comment les Conseillers vont-ils être outillés, quels argumentaires pour expliquer aux demandeurs ou aux entreprises ce que change France Travail par rapport à Pôle Emploi ?

Réponses de la Direction

Concernant le report de charge sur les portefeuilles existants, suite à la création de portefeuilles RSA, la Direction nous a répondu que certains portefeuilles verront bien leur taille augmenter.

Il faudra délivrer un service différent à certains usagers pour pouvoir s'occuper de tout le monde. Sur certaines activités, ce seront des partenaires ou des prestataires qui interviendront.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP

SYNDICAT SNAP

Région Ile de France

✉ syndicat.snap-idf@pole-emploi.fr www.snap-francetravail.fr

Je clique, je scanne, j'adhère !





CSE ordinaire 25 et 26 janvier 2024

Page 6 / 6

CSE

Ile de France

Concernant l'ajustement des effectifs : Notre institution a bénéficié de +300 ETP IdF (équivalent temps plein) en 2023, et de 500 sur les deux dernières années.

Le renforcement des équipes entreprises (SE) n'est pas directement en lien avec France Travail. C'est une stratégie régionale, débutée en 2021. Structurellement les agences IdF étaient peu dotées en agents entreprises par rapport aux autres régions.

En 2022 et surtout en 2023 ce sont les équipes GDD qui ont prioritairement été renforcées, sans pour autant oublier les équipes placement.

Suite à l'interpellation d'une élue sur l'articulation du réseau France Services avec celui de France Travail : France Services n'a pas vocation à renforcer le maillage d'agences France Travail mais à le compléter.

Des collègues de France Travail commencent à être présents en mission auprès du réseau France Services, par exemple en tant qu'animateurs départementaux.

France Travail sera partie prenante du comité de pilotage France Services. Les CAF et conseils départementaux commencent également à s'intégrer à France Services.

La Direction reconnaît que plusieurs questions restent sans réponse.

SNAP Nous le remarquons aussi...

L'année 2024 est une année de préparation. A partir du 3^e trimestre 2024, il y aura des comités départementaux et interdépartementaux pour faire le lien entre les différents partenaires. La question de la répartition des effectifs entre les différents partenaires se pose. Néanmoins, l'essentiel des évolutions arriveront début 2025.

SNAP L'avis du SNAP

Certaines questions restent pour nous en suspens : qui va vraiment être inscrit et accompagné au titre du versement du RSA ?

La question des moyens humains continue de se poser. Le SNAP a déjà alerté la Direction sur le manque d'effectifs sur certaines agences, mais également sur la perte des compétences et expertises liées au départ en retraite des plus anciens. Le SNAP a également signalé la question des départs pour mobilité géographique vers la province de collègues qui ont débuté leur carrière en IdF.



Notre communication sur la perte d'expertise [ICI](#)

Sans compter que, parallèlement, les salaires ne suivent pas l'inflation, ce qui ne risque pas d'attirer les compétences, tout en incitant nos collègues à voir si l'herbe n'est pas plus verte ailleurs.

Dans ces conditions, malgré le renforcement (heureux) des effectifs, comment la Direction compte-t-elle faire face à la multiplication des missions qui nous sont confiées ?

Enfin, la réalité du quotidien nous montre que l'informatique ne suffit pas à alléger la charge, notamment en GDD.

L'équipe SNAP IDF s'attache à être au plus près de vos attentes, à relayer vos demandes et alertes, pour remédier à toutes les difficultés et obstacles que vous rencontrez.

Faites-nous remonter vos questions, vos difficultés et vos alertes en cliquant [ICI](#)

Prochain CSE ordinaire : le 29 février 2024

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP

SYNDICAT SNAP

Région Ile de France



syndicat.snap-idf@pole-emploi.fr



www.snap-francetravail.fr

Je clique, je scanne, j'adhère !

